

## Règlement de la marche de 9 km du Trail de Palazzi - Sant'Anghjulu

### Art.1 Epreuves et Catégories

- 10 h 15 : Départ Marche nature 9 km Junior, Sénior, Vétéran.

(Limité à 800 participants épreuves confondues)

### Art.2 Inscriptions et Pré-inscriptions

Par courrier (envoi d'un bulletin d'inscription 48 heures avant le départ

Sur place avant les épreuves au plus tard 15 minutes avant le départ

Inscription en ligne sur internet

Inscription validée à réception du règlement.

### Art.3 Droit d'engagement

Marche Nature 9 km : 20 €

### Art.4 Remise des Dossards

Remise des dossards à salle Fratelli Vincenti au plus tard 15 minutes avant chaque départ.

(port du dossard obligatoire pour assurance)

### Art.5 Ravitaillement

Ravitaillements liquide sur parcours, ravitaillement solide « Spuntinu » à l'arrivée.

### Art.6 Sécurité

Accompagnateur en VTT ou tout autre 2 roues interdit.

Respect des règles du code la route et des recommandations des signaleurs.

Fermeture du contrôle de la course à 16 heures

En cas d'abandon le concurrent doit prévenir l'organisation.

### Art.7 Respect de la Nature

Toute personne jetant papier ou gobelet en dehors des sacs poubelles qui seront installés à cet effet, sera mis hors course et ne pourra prétendre à toutes récompenses en fin d'épreuve.

### Art.8 Récompenses et Classement

16 heures : Proclamation des résultats.

Récompenses symboliques aux 3 premiers Hommes & Femmes de chaque course. Tirage de lots au sort.

### Art.9 Assurance

Organisateurs :Police d'assurance « responsabilité, civile » souscrite auprès d'AXA.

Assurance des licenciés

Assurances personnelles

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique avant, pendant et après l'épreuve.

### Art.10

Je déclare participer sous mon entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre les organisateurs de l'**association la Vallée de Palazzi**. en cas d'accident provoqué par une déficience psychique ou physique.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve (disponible sur le site et affiché le jour du TRAIL) .

Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Dans le cas de l'inscription d'une tierce personne, je déclare avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et je déclare que cette personne a pris connaissance et a accepté le règlement de cette épreuve.

Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club.

Je certifie aux organisateurs de la manifestation à laquelle je m'inscris que je m'engage à respecter le règlement de l'épreuve.

Je certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve et j'en assume l'entière et complète responsabilité.

En cas d'accident, blessures, voir décès durant les trajets d'aller et de retour de l'épreuve ou des risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempérie, condition de circulation, accident entre participants, ...), je décharge L'ASSOCIATION LA VALLEE DE PALAZZI, ses représentants de toutes responsabilités dommage et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eus égard à ma participation à cette épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même cause par négligence, entre le participant et les parties nommées si dessus.

La responsabilité de L'ASSOCIATION LA VALLEE DE PALAZZI ne pourra être engagée en aucunes manières que ce soit.

Je renonce à tout recours contre les organisateurs en cas d'accident provoqué par une déficience psychique ou physique.

**J'accepte les décharges portées ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du règlement du Trail de Palazzi Sant'Anghjulu ce qui constitue une obligation pour pouvoir s'inscrire**